

AUDIENCES DE L'OFFICE NATIONALE DE L'ÉNERGIE

Lettre reçue le 11 février dernier de la part de Monsieur François Lapointe, député Montmagny – L'Islet-Kamouraska - Rivière-du-Loup

La présente vise à faire le point sur le processus que mettra de l'avant l'Office national de l'énergie dans le dossier de l'oléoduc de TransCanada.

Pour être entendu de l'Office, il faut être reconnu comme participant. Comme vous le savez, n'est pas participant qui veut. Les critères sont disponibles sur le site de l'ONE. Il faut soit être directement concerné : propriétaire d'un bien immobilier touché par le tracé proposé, ou : posséder des informations scientifiques, utiles, ou issues de la fréquentation des lieux.

Les commentaires qu'accepte de recevoir l'Office sont limités au cadre fixé par les questions publiées par l'ONE sur son site internet.

Du **3 février au 3 mars**, les personnes ou groupes qui veulent se qualifier au titre de participant doivent remplir le formulaire disponible sur internet. Ce formulaire sera utilisé par l'ONE pour déterminer qui elle entendra.

Les noms des participants autorisés à participer aux audiences seront dévoilés lors de la publication d'ordonnance d'audience. Les aspirants participants sauront quelques jours auparavant quel sera leur statut.

La publication d'ordonnance d'audience marque le début du processus de 15 mois qui est dévolu à l'Office pour rendre une décision dans ce dossier.

L'ordonnance est publiée lorsque l'Office se déclare satisfaite du contenu de la demande présentée par l'entreprise. Ce délai n'entre pas dans le décompte du 15 mois. Comme la demande compte plus de 30 000 pages, il faudra beaucoup de temps pour que l'ONE termine son examen.

Jusqu'au 23 février, une personne ou groupe qui s'est inscrit comme participant peut demander une aide financière pour préparer son dossier et la preuve qu'il voudrait soumettre. Le fonds d'aide géré par l'Office et le processus est décrit sur le site de l'ONE.

Le 27 juillet, il y aura une deuxième tranche de subventions pour assumer les déplacements et la mise

en forme de la preuve. Il s'agit ici des frais liés à la représentation devant l'Office lors des audiences (avocats, scientifiques, porte-parole, etc.).

La date du 27 juillet présuppose la publication de l'ordonnance d'audience. En toute logique, nous pouvons assumer le fait que l'Office déposera un rapport final en **novembre 2016**.

Pour le moment, la demande déposée par TransCanada comprend toujours la construction d'un terminal pétrolier à Cacouna.

Advenant le cas où la compagnie TransCanada modifie son projet de façon marquée, soit en modifiant l'emplacement de son terminal pétrolier, ou en modifiant sensiblement le tracé, l'Office devrait suspendre l'audience (si elle est engagée) pour permettre aux parties intéressées de préparer leurs arguments. De nouveaux participants seront alors autorisés à présenter leur preuve et à recevoir des fonds pour y parvenir. Pensons ici à l'hypothèse d'un terminal pétrolier à Lévis, Rimouski ou Matane.

Si l'entreprise modifie substantiellement son projet avant la publication de l'ordonnance d'audience, l'Office prendra le temps de vérifier la pertinence des pièces déposées au dossier par l'entreprise et lancera un nouvel appel aux participants potentiels. La publication de l'ordonnance d'audience en sera retardée d'autant.

Il existe un certain flou juridique quand à la procédure qui s'imposerait en cas de changements importants au projet en cours d'audience. L'Office pourrait, par exemple (sous réserve des arguments juridiques au contraire) procéder aux audiences pour les parties du projet n'ayant pas subi de modifications et reporter vers la fin des audiences l'examen des sections du projet qui ont été modifiées.

Nous sommes en attente d'informations en provenance de l'Office en ce qui a trait au statut des subventions qui seraient accordées pour la préparation d'une preuve qui s'avèrerait inutile par suite d'un changement important au projet de TransCanada.

N'hésitez pas à consulter le site de l'ONE pour plus de détails.

Signé Gaétan Nadeau, Attaché politique